

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT

Alpes-Maritimes

Commune La Roque-en-Provence

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04 Aout 2022

L'an deux mille vingt deux, le 04-08-2022 à 19h30 heures,

Nombre de conseillers

- En exercice	6
- Présents	4
- Votants	5
- Absents	1
- Exclus	0

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur ARGENTI Alexis, maire en exercice.

Etaient présents : ARGENTI Alexis - BALDINI Murielle -
CORSO Scylia par procuration à Monsieur Barriere Joël- GUILLEMETTE Thierry - BARRIERE Joël -
MIRONNEAU Nathalie absente non excusé -

Madame BALDINI Murielle a été nommée secrétaire.

Date de convocation : 01-08-2022

Date d'affichage : 01-08-2022

Objet : DCA 2022 - D_2022_08_03

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les devis concernant la voirie Communale subventionnables Dotations Cantonales 2022 :

Devis n°1- SCOFFIER FRERES - Construction d'un mur béton pour aménagement paysager entre la route départementale 1 et la voie d'accès au parc départemental-

-Montant total des travaux HT- 28 958.50 € -

Devis n°2 -Domaine de L'Olivette - Acquisition de huit oliviers pour l' aménagement paysager entre la RD1 et la voie d'accès au parc départemental-

-Montant total des travaux HT 1 280.00 €-

Devis n°3 - NOVAIN MINAGE - Réfection de deux toitures concernant -un logement communal situé au 15 Rue Fortuné Raybaud-06910 La Roque-en-Provence ainsi que le bâtiment communal Halle des Fêtes situé -Place Marcelin Guichard-06910 La Roque-en-Provence

-Montant total des travaux HT - 10 000.00 €

Le Conseil Municipal à voter à L'UNANIMITE

Le montant total des travaux HT est de 40 238.00 €

AR Prefecture
Part Communale - 10 238.00 €

006-210601076-20220808-D_2022_08_03-DE
Reçu le 08/08/2022 - 30.000€

Le Conseil Municipal à voté à L'UNANIMITE les différents devis concernant la Dotation Cantonale 2022.

Et charge Monsieur Le Maire d'effectuer les démarches nécessaires concernant l'obtention de cette dotation.

Fait et délibéré les jours, mois et an que-dessus.

Acte rendu exécutoire dès son envoi en Préfecture des A.M.

LE MAIRE A.ARGENTI



AR Prefecture

006-210601076-20220808-D_2022_08_03-DE
Reçu le 03/10/2022